

Association Sportive Automobile de Franche-Comté

Association loi 1901 n°W901000978 - 1 Place Raymond Forni 90100 DELLE - asafcomte@gmail.com - asafcomte.fr

Règlement Particulier Sportif

35^{ème} Slalom de Franche-Comté

30 / 31 Mai 2026

Tous les points non prévus au présent Règlement Particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du Règlement Standard des Slaloms FFSA 2026.

Slalom

Nom	35 ^{ème} Slalom de Franche-Comté
Date	30 / 31 Mai 2026
Participation étrangère (PEA)	NON
Eligibilité	Coupe de France des Slaloms 2026 Challenges de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2026 Challenge de l'ASA Franche-Comté 2026

Le présent règlement a été enregistré par

La Ligue du Sport Automobile BFC sous le N°	
La FFSA sous le Permis d'Organisation N°	
En date du	
Visa	

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 33-198
du 02/03/26

Organisateur Technique

Nom	ASA Franche-Comté
Adresse	1 Place Raymond Forni
Téléphone	06.83.23.70.03 (Eric GAVILLOT)
Mail	eric.gavillot@wanadoo.fr

1.1P. OFFICIELS

POSTE	NOM Prénom	N° licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	CONDAMIN Claude	122813
Commissaires Sportifs	FINQUEL Gérard	1913
	POIVEY Michel	12507
Directeur de Course	PEUGEOT Martial	44386
Directeur de Course Adjoint	TRONTIN Thierry	187858
Médecin Chef	WIEDENKELLER Michel	146262
Commissaire Technique Responsable	SALZMANN Michel	15471
	DERCHE Denis	33547
	TRUCH Yoann	239338
Responsable Relations Concurrents	FRANCE Monique	29181
Chronométrage	ASA Franche-Comté	/
Classements	ASA Franche-Comté	/
Responsable Commissaires	HERBET Séverine	242748
Speaker	GRILLOT Stéphane	188726

1.2P. HORAIRES

- Clôture des engagements :** le Mardi **26 MAI 2026** à minuit (cachet de la poste faisant foi)
- Publication de la liste des engagés :** le Jeudi **28 MAI 2026**
- Lieu des vérifications Administratives et Techniques :** Circuit de la Versenne - Moto Club de Villars-Sous-ECOT
- Vérifications Administratives :** le Samedi **30 MAI 2026** de 16 h 00 à 19 h 45
le Dimanche **31 MAI 2026** de 07 h 00 à 07 h 30 **sur demande auprès du secrétariat de l'ASA Franche-Comté**
- Vérifications Techniques :** le Samedi **30 MAI 2026** de 16 h 00 à 20 h 00
le Dimanche **31 MAI 2026** de 07 h 00 à 07 h 45 **sur demande auprès du secrétariat de l'ASA Franche-Comté**
- Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :** le Dimanche **31 MAI 2026** à 7 h 30
lieu : Bungalow sur le circuit
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8 h 10.**
- Briefing des pilotes oral :** le Dimanche **31 MAI 2026** à 8 h 10
lieu : Ligne de départ.
- Essais Libres :** le Dimanche **31 MAI 2026** de 8 h 30 à 9 h 50
(sous réserve du nombre d'engagés)
- Essais chronométrés :** le Dimanche **31 MAI 2026** de 10 h 05 à 11 h 25

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11 h 30.

Course :

- 1^{ère} manche le Dimanche **31 MAI 2026** de **11 h 40** à **13 h 00**
- 2^{ème} manche le Dimanche **31 MAI 2026** de **14 h 30** à **15 h 50**
- 3^{ème} manche le Dimanche **31 MAI 2026** de **16 h 05** à **17 h 30**

Les horaires des essais de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au niveau du bungalow d'accueil du site.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

Lieu : parc concurrents

Podium (facultatif) : le Dimanche **31 MAI 2026** 1h après la course, sur place.

Remise des prix : le Dimanche **31 MAI 2026** 1h après la course, sur place.

1.2.1.

Conforme Règlement Standard des Slaloms FFSA 2026 (Rappel).

Les concurrents ont obligation d'effectuer **toutes les manches prévues**, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de sanction décidée par ce dernier.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage VULCO
14 rue des Bouleaux 25150 PONT DE ROIDE VERMONDANS
Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC.**

Les concurrents seront tenus de présenter la Fiche d'Homologation de leur voiture et le Passeport Technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles techniques.

1.2.1. VERIFICATIONS PREMILIMINAIRES

Conforme Règlement Standard des Slaloms FFSA 2026 (Rappel).

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les concurrents seront tenus de respecter des vitesses adaptées sur les parkings d'assistance.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA Franche-Comté
1, Place Raymond Forni
90100 DELLE
engagementasafc@gmail.com

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1P. aura été atteint, et au plus tard le **Mardi 26 MAI 2026 à minuit**.

Les droits d'engagement sont :

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **220 € + 5 € = 225 €**
- Avec la publicité facultative des organisateurs : **110 € + 5 € = 115 €**
- Pilote licencié à l'ASA Franche-Comté : **90 € + 5 € = 95 €**

Les montants d'engagement sont majorés de 5€ afin de financer le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne / Franche-Comté.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Sont compris dans l'engagement : 1 Pass « accompagnateur ».

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **60**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait :

Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit (lettre écrite ou mail), 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **150**. **Si besoin, priorité sera donnée aux groupes autres que le groupe « Loisir »**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du Règlement Standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7P. ECHAPPEMENTS

Conforme Règlement Standard des Slaloms FFSA 2026.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Conforme Règlement Standard des Slaloms FFSA 2026.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée sur place par additif au présent règlement
- Publicité optionnelle : sera précisée sur place par additif au présent règlement

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des Articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom a le parcours suivant : 2 tours de circuit (1000m), soit 2000m (voir plan joint).

La Course se déroulera en **3 manches chronométrées**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du Règlement Standard des Slaloms FFSA 2026.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents sont situés dans l'enceinte du circuit (voir plan joint).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du **Samedi 30 MAI à partir de 15 h**.

Les remorques pourront être gardées aux emplacements d'assistance respectifs à chaque pilote.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2P.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : Bungalow d'accueil du site
- pendant les vérifications au parc des vérifications : Bungalow d'accueil du site
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Bungalow d'accueil du site

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition une permanence se tiendra :

Lieu : **Au bungalow d'entrée du site (idem Vérifications Administratives) de 7 h 00 à 19 h 00 le Dimanche 31 MAI 2026.**

Téléphone permanence n° : **06 03 42 87 69**

Centre de secours le plus proche : **SDIS**

Lieu : **MONTBELIARD** Téléphone n° : **18** ou **112**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme Règlement Standard des Slaloms FFSA 2026.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans leur parc respectif.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme Règlement Standard des Slaloms FFSA 2026.

Pénalités par infraction, appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée : 2 secondes par quille
- Chicane manquée ou erreur de tracé : Non prise en compte de la manche
- Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée : 10 secondes
- Non-respect des limites de la piste : 2 secondes
- Ordre de passage non respecté dans la manche : 5 secondes
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée : Disqualification par le collègue

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés après la course au panneau d'affichage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général Série A (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général Série B (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Répartition des coupes
Podium scratch
Podium de classe
Podium féminin

Pour les récipiendaires, présence obligatoire à la remise des prix.

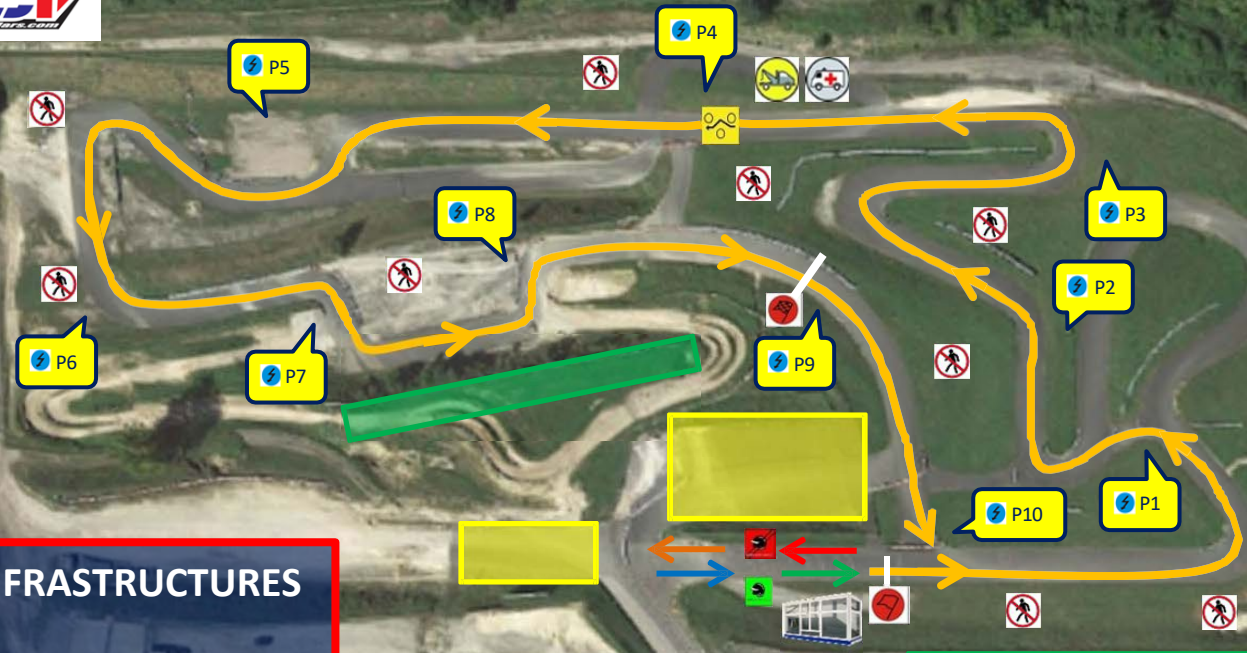
10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES





Voir Article 1.2P.


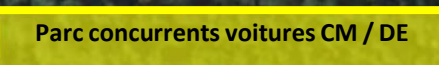
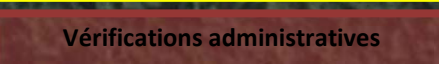
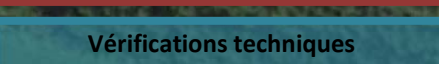
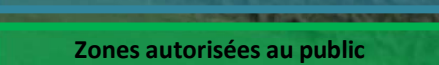

Remise des prix : le Dimanche **31 MAI 2026** sur place après la course.

Aucun prix numéraire ne sera attribué.

IMPLANTATION INFRASTRUCTURES
35^{ème} Slalom de Franche-Comté
30 / 31 MAI 2026



-  Zone de pré-grille
-  Entrée zone casque
-  Parcours chronométré
-  Sortie zone casque
-  Retour parcs

-  Parc concurrents voitures fermées
-  Parc concurrents voitures CM / DE
-  Vérifications administratives
-  Vérifications techniques
-  Zones autorisées au public
-  Buvette / restauration

Parking
Spectateurs